

L'an deux mille douze, le vingt deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

<b>CONVOCACTION DU 6 AVRIL 2012</b>			
<b>PRESENTS (adjoints)</b>	LACHEZE Marie-Renée BROCHEC Christian	TAILLARDAT Denis	
<b>PRESENTS (conseillers)</b>	TEYSSIER Jean-Pierre DUBOURG Marie-Jeanne EXPERT Robert MONJALET Vincent	MAZET Mylène DUBUFFET Christiane FOUQUESOLLE Patricia	FRITSCH Marie-Christine LESCOMBE Solange PERUCH Franck
<b>ABSENT</b>	BARJOU Jean-Pierre		
<b>PROCURATION</b>	BARJOU Jean-Pierre donne procuration à MAZET Mylène		
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	EXPERT Robert		

## **1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 16/05/2012)**

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

## **2 ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

### 1-/ Convention bibliothèque départementale :

Le réseau de lecture publique de notre secteur géographique poursuit sa structuration autour de la bibliothèque professionnelle de Miramont de Guyenne.

Notre commune a la possibilité de créer un point-lecture associé à la bibliothèque centre de Miramont, cette dernière étant désormais tête de réseau pour les communes de La Sauvetat du Dropt, Lavergne, Roumagne, St Colomb et St Pardoux Isaac.

La création de ce Point-Lecture nous permettrait d'avoir accès au fond de livres des autres bibliothèques associées, ainsi que d'emprunter l'équivalent d'un livre par habitant au fond départemental de Villeneuve sur Lot.

Madame Jeannette CLAUDE, agent de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun, serait mise à notre disposition à partir du mois de juillet, pour faire le tri des ouvrages actuellement en notre possession, les enregistrer de façon informatique et elle formerait l'équipe responsable du Point-Lecture.

En contre partie la commune s'engage :

- à faire fonctionner le Point-Lecture en collaboration avec la bibliothèque-centre de Miramont-de-Guyenne,
- à mettre à disposition un local aménagé, accessible au public et disposant d'une connexion internet,
- à prêter les livres gratuitement (une cotisation annuelle est toutefois possible),
- à remplacer ou rembourser les livres perdus ou dégradés,
- à désigner deux responsables du Point-Lecture.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser M le Maire à signer la convention avec le Conseil Général pour une durée d'un an,**
- **Décide que la bibliothèque sera rue Marcel Hervé,**
- **Désigne Mme LACHEZE et Mme MORENAS comme responsables du Point-Lecture.**

### 2-/ Renouvellement CAE :

Le Pôle Emploi de Marmande a informé M le Maire que la commune a la possibilité de renouveler le contrat CAE de Monsieur VAUCHOT pour une durée de 12 mois, toujours avec une durée hebdomadaire de 20h.

Monsieur VAUCHOT étant sérieux et assidu, M le Maire propose de le renouveler pour 12 mois, c'est-à-dire jusqu'au 10/07/2013.

**Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord à l'unanimité des membres présents, pour une durée hebdomadaire de 20 h sur 12 mois et autorise M le Maire à signer cette convention avec l'Etat.**

### 3-/ Journée de solidarité :

M le Maire rappelle que le législateur a entendu instaurer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Les fonctionnaires et les agents non titulaire doivent donc travailler un jour de plus (7h) sans rémunération supplémentaire. Cette journée de solidarité était initialement instaurée le Lundi de Pentecôte, mais ce dernier est redevenu férié afin de laisser à chacun le soin de fixer les modalités d'accomplissement de cette journée.

M le Maire propose de fixer un jour férié, à l'exclusion du 1<sup>er</sup> mai.

**Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents, fixe cette journée de solidarité au Lundi de Pentecôte.**

### 4-/ Proposition achat immeuble rue Taillefer :

Suite au courrier adressé en recommandé par la mairie à Mme CROSBY, propriétaire du 10 rue Taillefer, afin de l'alerter sur les risques occasionnés par l'état déplorable de son immeuble, cette dernière nous a répondu qu'elle n'avait pas les ressources nécessaires pour faire les travaux attendus, et que donc elle était ouverte à toutes offre de rachat de son bien par la mairie, en effet son bien est en vente auprès de Richard Immobilier pour un montant de 15000 €.

Sachant qu'il n'y a plus ni toit ni fenêtre ni porte et que les murs menacent de s'écrouler, M. Le Maire propose donc de lui faire une offre de 1 500 €, étant donné qu'il y en aurait pour environ 4 000 € pour la mise en œuvre du projet à réaliser. Le but étant de finir d'écrouler ce qui reste encore debout et de créer un petit square à la place afin de mettre en valeur la venelle.

**Le Conseil Municipal décide, avec une abstention (Mme FOUQUESSOLLE), de faire une offre à Madame Crosby de 1 500 €, et autorise M le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette transaction.**

### 5-/ Frais de déplacement formation :

Suite à la modification du taux de cotisation auprès du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), qui est passé de 1% à 0.90%, le CNFPT ne prend plus en charge les frais de déplacements pour formation de nos agents, sachant que ces formations sont principalement dispensées sur Agen. Cela vient amplifier la difficulté déjà très présente d'envoyer les agents en formation. Toutefois la loi permet à la collectivité de prendre en charge ces frais.

M le Maire propose donc que la commune de Lauzun prenne en charge les frais de déplacement en formation de ses agents titulaire ou stagiaire, dès lors qu'il s'agit de formation obligatoire (à savoir les formations d'intégration ou de professionnalisation) et se déroulant dans le Lot-et-Garonne, seront donc exclues les formations de préparation au concours et toutes formation n'ayant pas un lien direct avec le poste occupé par l'agent au sein de la collectivité.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rembourser les frais de déplacements de ses agents uniquement pour les formations dites obligatoire et sur le territoire du Lot-et-Garonne.**

### 6-/ Cirqézik :

Chaque année la Communauté de Communes du Pays de Lauzun organise Cirqézik dans une commune différente. Pour l'année 2013, la commune de Lauzun s'était positionnée afin de recevoir cette manifestation sur son territoire. L'Office de Tourisme et le Comité des Fêtes se sont portés volontaire pour l'organisation. A ces fins, ils ont rencontré M JOUSSEINS, représentant de la CCPL en charge de ce dossier, en présence de M le Maire et un adjoint à la mairie de Lauzun.

Après étude des moyens humains et financier à mettre en œuvre, à savoir un coût de 2 000 € pour la commune, plus une quarantaine de bénévoles à mettre à disposition, ainsi que l'hébergement et les repas à prévoir pour les différents intervenants de l'évènement, le Conseil Municipal est consulté afin de maintenir ou non la programmation de Cirqézik à Lauzun en 2013.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 voix contre (FOUQUESSOLLE – MAZET – DUBUFFET – BROCHEC – PERUCH – TAILLARDAT), 4 abstentions (FRITSCH – BARJOU – ESPOSITO – EXPERT) et 5 voix pour, décide de ne pas maintenir sa candidature à la réception de Cirqézik à Lauzun pour l'année 2013.**

## 7-/ Questions diverses :

M. le Maire informe :

- a- Que les frais de déplacement des élus percevant une indemnité de fonction ne sont pas pris en charge par la mairie,
- b- Schlierbach : le 06/10/2012 aura lieu l'inauguration de la place face à la Mairie de Schlierbach qui sera baptisée « Place de Lauzun ». A cette occasion, il est proposé d'organiser une délégation pour assister à l'évènement avec un véhicule de 6 à 8 places. Messieurs ESPOSITO, BROCHEC et PERUCH, ainsi que Mesdames LACHEZE et FOUQUESSOLLE se proposent bien volontiers.
- c- La Société de Chasse de Lauzun demande l'installation à ses frais d'une chambre froide dans la partie ouverte de l'atelier, pour l'usage unique de l'association. Les élus donnent leur accord.
- d- Agence Postale Communale : après un an de fonctionnement, le bilan s'avère très positif. En effet on dénombre une centaine d'opérations en moyenne par jour en période de pointe.
- e- Nouveau contrat professionnel téléphonie mairie : permet de réduire de moitié les coûts de communication,
- f- Calendrier prochain Conseil : 07/09/12 - 12/10/12 – 16/11/12 – 21/12/12,
- g- Info réunion de présentation du PLU aux Personnes Publiques Associées le 13/07/12 à 9H00 à la mairie,
- h- Mme MAZET s'enquière de l'état d'avancement du dossier MARPA. Il lui est répondu que ce dossier va être retravaillé très rapidement.
- i- M. BROCHEC rappelle que le Syndicat du Dropt propose des cages à ragondins à 20% du prix, puisque subvention à hauteur de 80%. Voir à en commander 10.
- j- Projet de station service : la station service verra le jour sur la parcelle appartenant à la commune le long du cimetière.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.**

